

Musique, 4<sup>e</sup> secondaire  
Enseignant : Joël Couture

Formation obligatoire  
Sanction des études

**Connaissances abordées durant l'année (maîtrise)**

Tout au long de l'année, l'élève élargit son champ de connaissances en musique.

Étape 1	Étape 2
<p><b>Règles relatives à la musique d'ensemble (orchestre à vent et percussion ; harmonie)</b></p> <p><b>Procédés de composition</b></p> <p><b>Moyens sonores, techniques</b></p> <p><b>Média, outils, techniques</b></p> <p><b>Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation</b></p> <p>L'élève apprendra à jouer d'un instrument parmi les vents et percussions prêtés par l'école. Il/elle apprendra et utilisera les éléments du langage musical et expérimentera certains procédés de création musicale.</p> <p>* Référence : document sur la progression des apprentissages</p>	<p><b>Règles relatives à la musique d'ensemble</b></p> <p><b>Procédés de composition</b></p> <p><b>Moyens sonores, techniques</b></p> <p><b>Média, outils, techniques</b></p> <p><b>Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation</b></p> <p>idem</p>

<b>Matériel pédagogique (volumes, notes, cahiers d'exercices, etc.)</b>	<b>Organisation, approches pédagogiques et exigences particulières</b>
<p><b>Tutti! (L'élève l'a en sa possession)</b></p> <p><b>Essentiels éléments (cahiers en classe)</b></p> <p><b>Exercices maison et diverses pièces de musique d'ensemble</b></p>	<p>L'élève doit avoir tout son matériel à tous les cours : Tutti!, agenda, cartable ou duo-tang (10 feuilles mobiles), trousse à crayon et trousse de bec ou embouchure pour certains instruments.</p> <p>Capacité d'écoute et respect du matériel</p>
<b>Devoirs et leçons</b>	<b>Récupération et enrichissement</b>
<p><b>Devoirs périodiques</b></p>	<p>Le midi ou après l'école si besoin est.</p>

## Musique, 4<sup>e</sup> secondaire

### Compétences développées par l'élève

<b>Créer des œuvres musicales</b>	L'élève improvise et compose seul ou en équipe. Il exploite des moyens sonores et utilise des procédés de composition. Il met en valeur divers moyens sonores et techniques pour sa création. Il joue en appliquant des procédés de composition.
<b>Interpréter des œuvres musicales (70 %)</b>	L'élève interprète des œuvres du répertoire en exploitant des moyens sonores, des éléments du langage musical, répond aux indications du chef d'orchestre. Il lit les phrases de la pièce en tenant compte des différents éléments du langage musical. Il combine des éléments de technique dans une pièce. Dans son jeu musical, il met en valeur des éléments expressifs.
<b>Apprécier des œuvres musicales (30 %)</b>	L'élève fait des liens sur des œuvres du répertoire à partir d'aspects historiques. Il identifie et décrit les différentes façons d'utiliser le langage musical, les moyens sonores et de techniques, les procédés de composition et les éléments de structures utilisés dans l'œuvre.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.  
**Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.**

### Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 <sup>e</sup> étape (40 %) Du 30 août au 13 janvier		2 <sup>e</sup> étape (60 %) Du 14 janvier au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS <sup>1</sup>	Résultat inscrit au bulletin
	<b>Oui</b>		<b>Non</b>	<b>Oui</b>

<sup>1</sup> MEQ : ministère de l'Éducation du Québec  
CSS : Centre de services scolaire